



Dossier :

Les outils statistiques pour comprendre la ville

p. 2 à 10



*« L'équipe du magazine vous souhaite
une bonne et heureuse année »*

Éditorial

Les outils statistiques pour comprendre la ville

Ce dossier présente un panorama des outils statistiques pour mieux appréhender la ville que ce soit dans sa globalité, dans son environnement ou à travers ses quartiers.

La ville peut en effet être décrite dans son ensemble et dans ses disparités par l'outil « Synthèse urbaine » qui mobilise une méthode d'analyse infracommunale innovante fondée sur le carroyage.

Le carroyage permet également au décideur local d'observer les caractéristiques d'une population sur une zone plus large dessinée sur mesure, afin de mieux connaître l'environnement dans lequel évolue la ville. Il permet aussi de mettre à la disposition du décideur local de nouvelles informations statistiques pour aider à bâtir et évaluer la politique de la ville.

La politique de la ville vise à rompre et à inverser la spirale de dévalorisation dans laquelle ont été entraînés les quartiers les plus défavorisés en les réinsérant durablement dans la ville. Elle traite les effets comme les causes de la dégradation des conditions de vie dans ces quartiers.

La ville peut ainsi être analysée par ses quartiers grâce à trois types d'informations : les nouveaux indicateurs clés des quartiers de la politique de la ville 2011, de nombreuses données urbaines infracommunales par quartier, dont certaines issues du dernier recensement de la population, et enfin des fiches thématiques comparant le quartier avec sa commune et son unité urbaine de référence en vue d'un diagnostic de quartier.

En outre, de nouveaux travaux statistiques permettent de décrire l'influence des villes sur l'ensemble du territoire. Ce magazine présente notamment la nouvelle édition de l'Atlas des zones d'emploi, ainsi que le zonage 2010 en aires urbaines, dont la nouvelle carte de l'influence des villes est l'illustration.



Sommaire

« Synthèse urbaine », un nouvel outil pour décrire et comprendre la ville	p. 3
« Brest métropole océane, un nouveau regard sur la ville »	p. 3
« Synthèse urbaine », l'intérêt du carroyage pour l'analyse infra urbaine	p. 5
16 millions d'unités géographiques	p. 6
Les enjeux européens	p. 6
Les indicateurs clés pour la politique de la ville 2011	p. 7
S'informer sur les IRIS	p. 9
S'informer sur les ZUS	p. 9
Les fiches thématiques pour un diagnostic	p. 10
Les nouveaux zonages	p. 11

@ est suivi du chemin qui permet d'accéder aux informations sur www.insee.fr



« Synthèse urbaine », un nouvel outil pour décrire et comprendre la ville

« Synthèse urbaine » est un nouvel outil méthodologique développé par l'Insee qui permet de faire apparaître les discontinuités et disparités territoriales comme les zones de surreprésentation de populations à bas revenus, les lieux de concentration des activités ou des équipements collectifs.



Les données sont issues de fichiers administratifs et fiscaux : Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam), déclarations annuelles des données sociales (DADS), Revenus fiscaux localisés... ou des enquêtes

du recensement. La géolocalisation de ces données, c'est-à-dire l'affectation de coordonnées géographiques (x,y) à une adresse, combinée à des méthodes statistiques spécifiques, permet de s'affranchir des limites habituelles

(commune, quartier...). Elle permet une représentation des phénomènes sur un maillage continu du territoire formé de carreaux de 200 m par 200 m.

L'outil s'articule actuellement autour de sept modules. Chacun de ces modules fournit des représentations cartographiques, qui permettent des analyses spécifiques, et qui, combinées entre elles, conduisent à une « Synthèse urbaine », représentation simplifiée de la ville.

Le premier volet de « Synthèse urbaine » est constitué par les modules « population, famille », « revenu », « ségrégation résidentielle » et « emploi au lieu de résidence ». Le module « population, famille » cartographie les zones où certaines caractéristiques socio-démographiques sont surreprésentées : les chômeurs, les familles monoparentales... La disparité des revenus sur le territoire est analysée grâce à trois modules. Le module « revenu » indique les zones où prédominent certains types

de revenus (salariaux, retraites). Il cible les zones de bas salaires. Il est complété par le module « ségrégation résidentielle » avec des éléments sur le type d'habitat et le type de famille. Le troisième module, « emploi au lieu de résidence » cartographie les catégories socioprofessionnelles.

Le second volet de « Synthèse urbaine » est l'analyse des répartitions des équipements et des activités. L'objectif est de détecter les lieux où se regroupent plusieurs types d'équipements de proximité : commerces, services, santé et éducation. Le module « activités - emplois » permet à l'utilisateur de visualiser les caractéristiques de l'emploi local, et de déterminer les pôles d'emplois. Comment se répartit l'emploi dans une unité urbaine, où s'agrègent les emplois, certains secteurs s'agrègent-ils plus particulièrement dans quelques quartiers ? Le module « migration infracommunale » analyse les déplacements domicile-travail décrits dans les DADS et orientés vers les pôles d'emplois déterminés précédemment par le module « activités - emplois ».

« Brest métropole océane, un nouveau regard sur la ville »

L'outil « Synthèse urbaine » a été mobilisé pour réaliser une étude et une publication intitulée « Brest métropole océane, un nouveau regard sur la ville » dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee et l'Agence d'urbanisme (ADEUPa) du Pays de Brest.

Les cartes et analyses réalisées ont permis de mesurer les disparités territoriales. Ainsi, la part du secteur tertiaire occupe 82 % des 104 000 emplois offerts sur le territoire de la métropole de Brest en 2007. Cette densité des emplois tertiaires regroupe des activités publiques et privées dont des têtes de réseaux nationaux et internationaux, bancaires et commerciaux. La métropole compte cependant parmi les zones bretonnes où le chômage est

important. Cette crise de l'emploi reste contenue par le poids important de l'emploi public qui concerne un salarié sur trois. En effet, Brest, préfecture maritime et sous-préfecture, accueille de nombreux services de l'État. En 2007, 43 % des emplois relèvent ainsi de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé ou de l'action sociale.

Du point de vue de la mixité sociale, deux espaces sont identifiables. Sur le secteur « centre-ville » apparaissent trois zones qui recouvrent approximativement les contours de trois quartiers de Brest : Recouvrance où vivent de nombreuses personnes seules et des chômeurs, Siam, le quartier riche du centre-ville et Saint-Martin, le quartier étudiant.



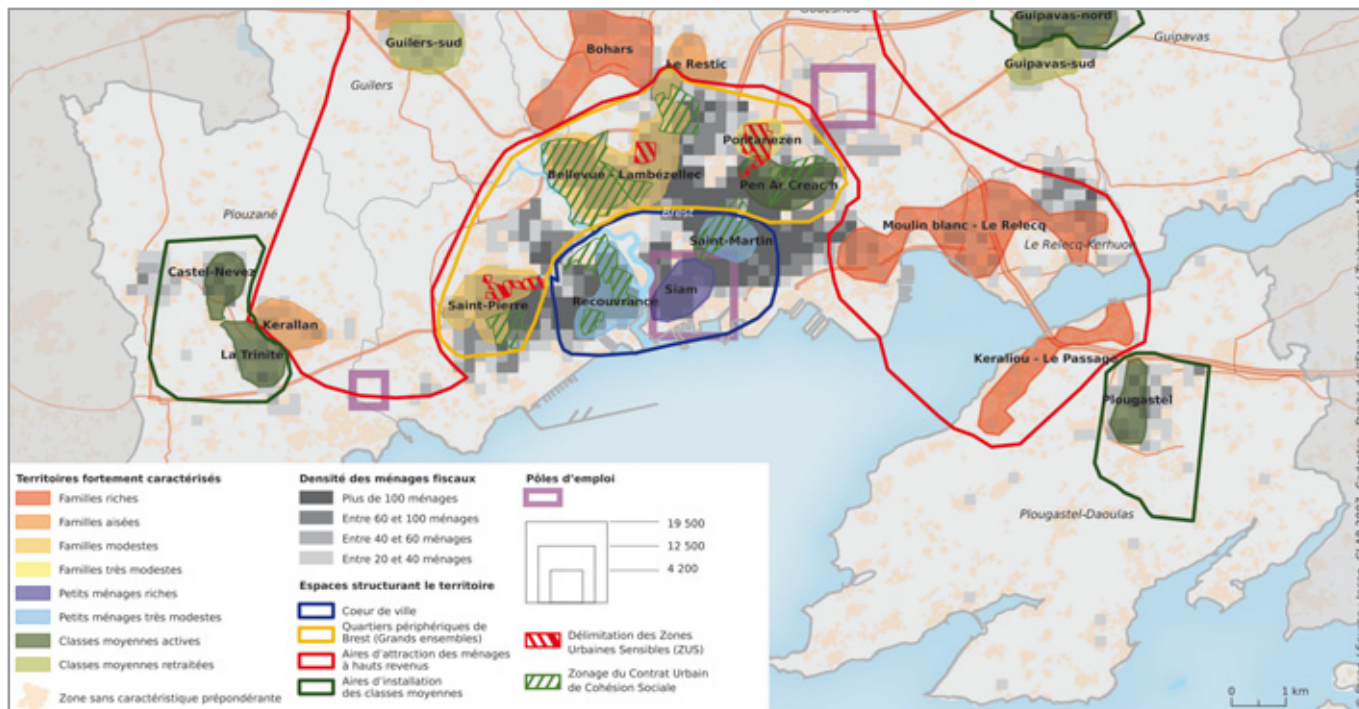
La ville dans son ensemble

Le second espace est constitué des quartiers périphériques qui accueillent la moitié des familles de la métropole. Trois

zones s'y profilent : Saint-Pierre avec des familles d'actifs en emploi, mais faiblement rémunérés, Bellevue-Lambézellec où des

étudiants cohabitent avec des familles modestes, et enfin la zone urbaine sensible la plus pauvre de Bretagne.

UN REGARD SYNTHÉTIQUE SUR BREST MÉTROPOLE OcéANE



L'Insee a mobilisé une méthode d'analyse infracommunale innovante fondée sur un carroyage.

Entretien

Partenariat ADEUPa-Insee, étude « Synthèse urbaine »

Maryse Larpent

Agence d'urbanisme (ADEUPa) du Pays de Brest.

Quels étaient vos principaux besoins en information sur la métropole de Brest ?

Depuis 1997, l'ADEUPa est en charge de l'Observatoire social de la métropole brestoise. C'est un outil partenarial créé par Brest métropole océane, le Département du Finistère, l'État et la Caisse d'allocations familiales du Nord-Finistère. Cependant, cette observation ne rend compte que partiellement de la diversité des quartiers brestois car elle s'appuie sur un découpage statistique figé, les quartiers IRIS, et sur des bases de données infracommunales n'autorisant pas d'analyses croisées. Nous avons besoin d'une approche plus précise du peuplement de l'agglomération.

Comment le partenariat s'est-il noué avec l'Insee ?

En 2009, l'Insee a proposé aux agences de prendre part à un partenariat d'étude mobilisant une méthode d'analyse infracommunale innovante fondée sur un carroyage (voir p.5). Cette méthode faisant abstraction des zonages existants a suscité notre intérêt car elle ouvre la possibilité d'une connaissance fine des caractéristiques sociodémographiques de la métropole.

Cette étude a-t-elle permis d'identifier des phénomènes dont l'ampleur n'a pas été pressentie ?

Les résultats de cette étude ont permis de mieux comprendre les dynamiques de peuplement de l'agglomération brestoise et mis en évidence les différences d'occupation de l'espace.

Comment les résultats ont-ils été utilisés par l'ADEUPa ?

Les résultats de cette étude ont été présentés aux acteurs locaux et aux partenaires de l'Observatoire. Ils ont en outre nourri les réflexions sur l'élaboration du programme local de l'habitat et la révision du Plan Local d'Urbanisme de la métropole.

De plus, l'Insee s'est engagé à fournir à l'ADEUPa un rapport d'étude comportant des données complémentaires et une trentaine de cartes qui serviront à la réalisation d'un atlas urbain.

En quoi l'étude a-t-elle répondu à votre demande ?

Ce travail a mis en évidence la complexité des logiques résidentielles sur le territoire grâce à un partenariat constructif. Les chargés d'études des deux structures ont formé une réelle équipe-projet, ce qui a permis d'obtenir des résultats pertinents et d'améliorer ainsi la connaissance partagée du territoire.

D'autres travaux infracommunaux mobilisant l'outil « Synthèse urbaine » ont été menés sur les territoires du Pays de Lorient et de la Communauté d'Agglomération de Rennes métropole dans le cadre d'un partenariat avec les agences d'urbanisme locales (Audelor et Audiar). Les résultats seront prochainement publiés sur www.insee.fr

« Synthèse urbaine », l'intérêt du carroyage pour l'analyse infra-urbaine

L'utilisation de zonage prédéfini présente trois gros désavantages :

- Le zonage que l'on utilise peut ne pas être du tout adapté à la variable que l'on veut analyser. Les caractéristiques de certaines zones très étendues, mais peu peuplées, vont être plus visibles que celles dont la population se trouve sur des zones

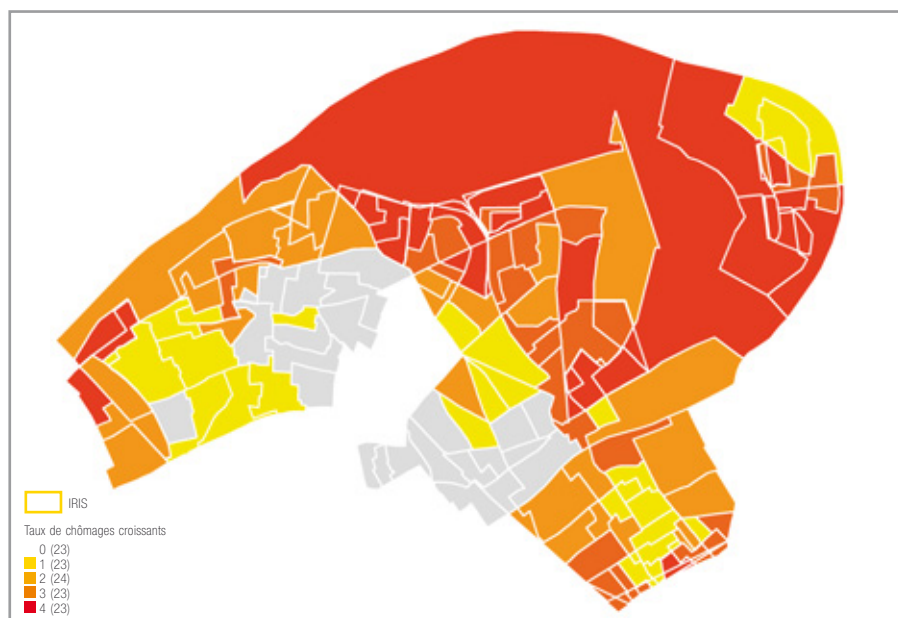
très denses et couvrant une petite surface. Choisir un zonage sous forme de carreau de taille égale partout et ne tenir compte que des zones suffisamment denses supprime ce problème.

- Même si la densité de population est homogène dans le secteur d'étude, utiliser des zonages va distordre le rendu

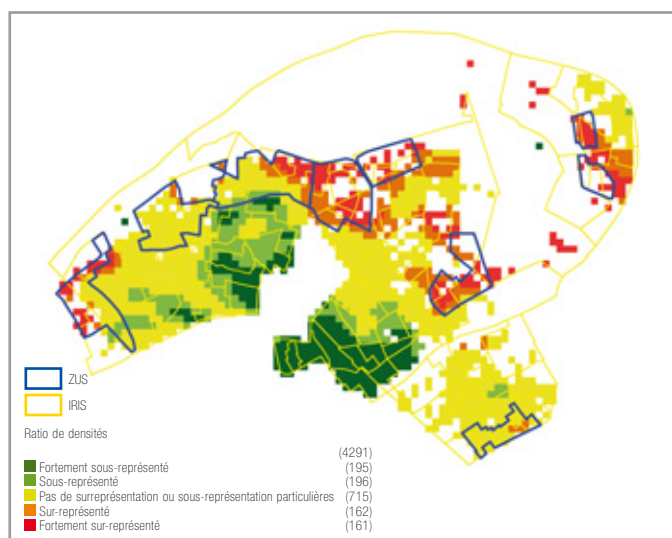
visuel. Les grandes zones représenteront beaucoup de monde, et la caractéristique moyenne obtenue risque de masquer les disparités au sein d'une zone. Les petites zones auront, elles, plus de chance d'être particulières. Le carreau, par l'homogénéité de sa surface, ne présente pas ce désavantage.

- Les découpes des zonages peuvent ne pas répondre aux mêmes critères dans tout le secteur soumis à l'analyse. Ils sont souvent le fruit de considérations très éloignées de l'analyse spatiale.

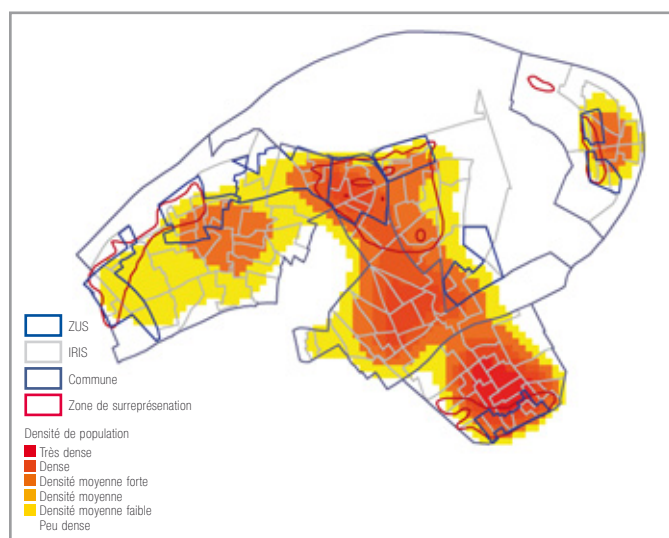
Les trois cartes sur la répartition des chômeurs dans les cinq communes autour de Gennevilliers montrent bien ces effets. La première carte représente le taux de chômeurs indemnisés dans les fichiers fiscaux par IRIS. Au nord de cette zone, de grandes étendues de couleur rouge suggèrent une présence massive de chômeurs. La seconde carte montre la surreprésentation des chômeurs. Les grandes zones rouges de la première carte sont en fait très peu peuplées. La troisième carte permet de visualiser simultanément la répartition des populations par la couleur des carreaux et les zones de surreprésentation signalées par un contour rouge.



Carte 1 : Taux de chômeurs indemnisés dans les fichiers fiscaux par IRIS dans les cinq communes autour de Gennevilliers



Carte 2 : Surreprésentation des chômeurs



Carte 3 : Densité de population et zones de surreprésentation des chômeurs (contour rouge)

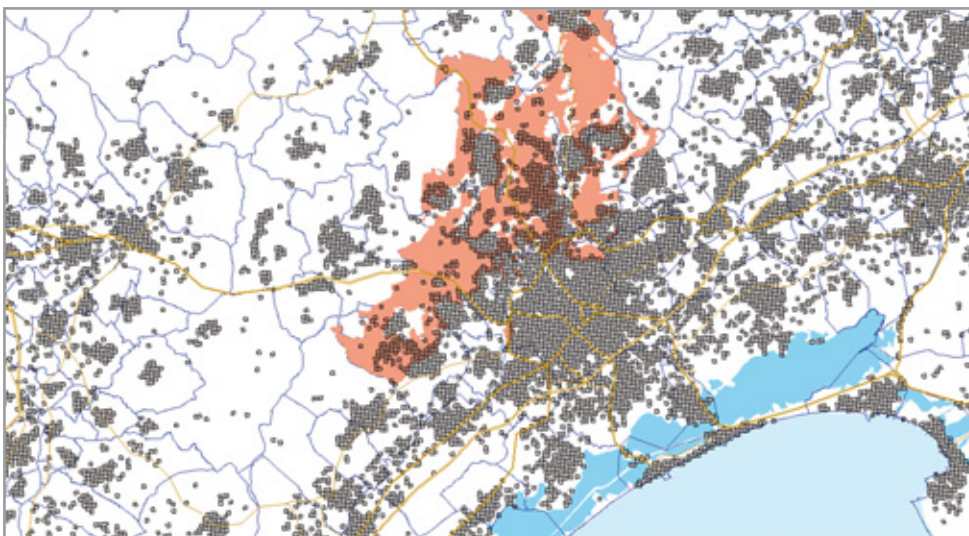
16 millions d'unités géographiques

Le carroyage décrit dans les chapitres précédents à fin d'analyse infra-urbaine se révèle aussi d'un grand intérêt pour l'analyse de la ville dans son environnement. L'Insee diffuse depuis septembre des chiffres de population estimée sur des carreaux de 200 m par 200 m, une maille qui fait abstraction de

tout zonage de type administratif comme le département ou statistique comme l'IRIS et la zone urbaine. Elle permet d'observer les caractéristiques d'une population à l'intérieur des découpages usuels. On arrive ainsi à 16 millions d'unités géographiques qui peuvent servir à évaluer l'ordre de grandeur des populations susceptibles d'être concernées par une

catastrophe naturelle ou une opération d'aménagement par exemple.

Les chiffres publiés aujourd'hui proviennent d'une localisation géographique détaillée systématique de données d'origine fiscale. Cette localisation systématique à la parcelle cadastrale fournit une première approche particulièrement détaillée de la distribution de population fin 2009 sur la quasi-totalité du territoire français. À plus grande échelle, les dénombrements ne se substituent pas à ceux qui proviennent des recensements moins sensibles à la réglementation fiscale. Toutefois, les dénombrements issus des recensements ne peuvent pas aujourd'hui être produits sur une maille géographique réduite.



En rouge : représentation du risque incendie (source, Cartorisque (ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement)). En gris : distribution de population fiscale autour de Montpellier.

Les enjeux européens

A l'échelle européenne, la diversité des systèmes administratifs et statistiques complexifie la tâche du statisticien. Le système statistique européen a été jusqu'ici pensé comme une simple juxtaposition des systèmes nationaux, cadré par la nomenclature commune des unités territoriales statistiques (NUTS), dont l'interprétation pratique était laissée libre aux États membres.

Face à une nomenclature qui de part et d'autre d'une frontière n'autorise guère les comparaisons, l'Europe se dote progressivement d'un outillage plus commode, à base de données localisées sur des carreaux géographiques.

Dans un premier temps, le Centre commun de recherche (CCR), qui est

une Direction générale de la Commission européenne, a été mandaté pour produire de l'information harmonisée sur ce découpage territorial, soit par mobilisation de sources accessibles à ce niveau, soit par décomposition de la population communale au prorata de ce qu'on peut connaître de l'occupation du sol. Tous les États membres ne sont, en effet, pas aujourd'hui organisés autour de la production de données géolocalisées.

L'objectif à terme est que chaque État membre puisse diffuser, non seulement des chiffres de populations carroyées, mais également les caractéristiques de ces populations. Dans cet esprit, Eurostat pilote depuis fin 2009 le chantier d'investissement « Geostat » auquel l'Insee contribue, et dont la mission est d'améliorer les estimations

utilisées dans la carte produite par le CCR et de substituer aux estimations une production nationale plus précise.

Plusieurs acteurs européens commencent déjà à utiliser les données du CCR : Agence européenne de l'environnement, Commission européenne, Eurostat. Les derniers développements concernent la détermination d'espaces urbains ou sous influence urbaine et sont basés en majeure partie sur le repérage de zones à forte densité de peuplement au moyen des données carroyées. Plus qu'à une dimension supplémentaire à la statistique spatiale européenne, c'est donc à une reconstruction de celle-ci que participent les données carroyées.

Les indicateurs clés pour la politique de la ville 2011

La politique de la ville a pour objectif de réduire les inégalités entre les territoires urbains. De 1996 à 2007, son zonage cible était la Zone urbaine sensible (ZUS). Le Contrat de ville permettait de contractualiser les interventions. En 2007, il est remplacé par le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), et près de 1 700 nouveaux quartiers d'intervention viennent s'ajouter aux ZUS. Il existe donc maintenant plus de 2 400 quartiers de la politique de ville.

Pour contribuer à l'évaluation de la situation sociale dans ces quartiers, l'Insee a fait paraître en 2009 une série d'« indicateurs clés ». Ces indicateurs de sources multiples ont été mis au point en concertation avec la Délégation interministérielle à la ville (DIV). Portant majoritairement sur début 2006, ils sont restés en ligne sur www.insee.fr jusqu'à septembre 2011.

Une nouvelle série d'indicateurs clés remplace à présent la précédente. Deux objectifs ont guidé le choix des nouveaux indicateurs, qui ne reprennent que 7 des 14 antérieurement publiés :

- S'appuyer sur des référentiels géographiques les plus complets possibles, de façon à renseigner le maximum de données. Le nouveau mode de localisation par la parcelle cadastrale a permis d'amener les cas d'indétermination de 250 à quelques unités pour les indicateurs de source fiscale (quartiers d'au moins 50 ménages) ;
- Enrichir la liste de nouveaux indicateurs pour permettre une évaluation plus précise.

La nouvelle liste compte 19 indicateurs, dont 17 de source fiscale. Le premier indicateur donne une idée de la taille

du quartier. Compte tenu de l'usage privilégié de la source fiscale, quasi-exhaustive et facilement localisable, c'est la population des ménages, la seule disponible dans cette source, qui a été retenue.

Deux nouveaux indicateurs comparent chaque quartier à son voisinage immédiat (300 mètres autour du quartier). Le premier compare les densités de population et peut être interprété en termes de continuité urbaine. Le second rapporte le revenu

la médiane, de même qu'un indicateur de dispersion. La part des personnes concernées par un bas revenu est conservée.

Si le taux d'activité de source fiscale est conservé, une adaptation a dû être faite pour l'indicateur de chômage. Défini comme la part des ménages concernés par au moins une allocation-chômage, il vient de la seule source fiscale. Un peu moins précis conceptuellement que celui qui mobilisait les demandeurs d'emplois, il est obtenu d'une façon plus rapide et moins coûteuse avec une meilleure qualité de localisation.

Les autres indicateurs sont aussi liés de près à l'évaluation ou au contexte social. Dans la première catégorie, on peut ranger les indicateurs de monoparentalité et de surpeuplement du logement (**nouveauté**), la part des employés et ouvriers et celle de la population peu diplômée (**nouveauté**). Dans la seconde, on peut ranger les indicateurs de jeunesse de la population, de mobilité résidentielle, de part des locataires (**nouveauté**), de parts des HLM et des ménages de six personnes et plus.

On peut aujourd'hui publier des évolutions dans les caractéristiques d'un quartier de fin 2007 à fin 2009 pour les 7 principaux indicateurs (population, revenus, chômage). La prochaine mise à jour devrait avoir lieu dans deux ans. Pour comparaison, les indicateurs sont aussi fournis pour l'unité urbaine dont fait partie chaque quartier.



Les besoins des acteurs locaux portent sur l'ensemble des quartiers de la politique de la ville.

par unité de consommation médian du quartier à celui de sa couronne. Autres nouveautés en matière de revenus par unité de consommation, les premier et troisième quartiles viennent compléter

@Bases de données/Données Locales/Données infracommunales/Données urbaines infracommunales/Accès par région ou par agglomération

Qu'est-ce que l'unité de consommation ?

L'unité de consommation est un système attribuant un coefficient à chaque membre du ménage afin de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Aussi, pour comparer les niveaux de vie des ménages, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation (UC) à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle la plus utilisée, dite de l'OCDE, retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Indicateurs clés pour les quartiers de la « politique de la ville » de la région Picardie

Niveau	Ident	Libzone	Ind1	Ind1_ev	Ind2	Ind2_ev	Ind3
Type de zonage	Numéro de la zone	Nom de la zone	Population des ménages fin 2009	Évolution relative de la population des ménages de fin 2007 à fin 2009	Revenu par unité de consommation médian 2009	Évolution relative du revenu par unité de consommation médian 2007-2009	Premier quartile du revenu par unité de consommation 2009
Source			SF	SF	SF	SF	SF
UU	02403	Unité urbaine de Laon	27889	1,0	15196	2,0	8132
ZUS	2201030	CHAMPAGNE-MOULIN ROUX	4487	0,0	6898	-1,2	2709
ZUS	2201060	ILE DE FRANCE	2143	-1,8	14417	-0,3	8108
ZUS	2201080	MONTREUIL	1566	2,1	10316	-5,0	4711
UU	02404	Unité urbaine de Soissons	42255	0,6	15429	2,4	9235
ZUS	2200120	PRESLES CHEVREUX	9695	-1,3	9125	-2,6	4623
UU	02501	Unité urbaine de Saint-Quentin	64845	0,3	14833	2,7	8252
ZUS	2202050	EUROPE	6575	-8,4	9253	3,2	4222
ZUS	2202060	FAUBOURG D'ISLE	4335	0,1	13735	4,2	7690
ZUS	2202080	NEUVILLE	2865	-2,9	11810	3,4	6550
ZUS	2202150	LE VERMANDOIS: VERMAND-FAYET-ARTOIS...	8773	-2,3	12185	2,8	5753
UU	60302	Unité urbaine de Méru	13677	5,5	15408	4,9	9152
ZUS	2200100	LA NACRE	3703	0,8	8896	3,3	5514
UU	60304	Unité urbaine de Noyon	15144	-1,8	14221	4,0	8153
ZUS	2200110	MONT ST SIMEON	1396	-2,8	6816	4,7	3374
UU	60501	Unité urbaine de Beauvais	58124	0,9	16200	3,5	9053
ZUS	2203010	ARGENTINE	9646	-0,2	9680	0,1	4844
ZUS	2203050	SAINT-JEAN	6476	-2,1	8717	5,0	4143
UU	60502	Unité urbaine de Compiègne	67796	-0,3	18578	4,6	11687
ZUS	2200080	QUARTIER DE LA VICTOIRE, ZUP 922, CLOS DES ROSES	11493	-2,0	11837	1,4	6676
UU	60601	Unité urbaine de Creil	115370	2,1	15956	3,7	9307
ZUS	2204040	PLATEAU ROUHER	12121	-1,8	8014	1,6	4324
ZUS	2204060	LES MARTINETS	6076	3,0	10099	2,5	6424
ZUS	2204090	LES OBIERS, LA COMMANDERIE	6646	0,0	9061	1,6	4851
UU	80401	Unité urbaine d'Abbeville	26503	2,0	14837	2,0	8153

@Bases de données/Données Locales/Données infracommunales/Données urbaines infracommunales/Accès par région ou par agglomération

Entretien

Anthony Briant

Chargé de la sous-direction des études statistiques et de l'évaluation, au ministère de la Ville.

Quels sont les rôles du Secrétariat général du Comité interministériel des villes (SGCIV) et de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) ?

Le Comité interministériel des villes (CIV) réunit l'ensemble des ministères concernés par les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le SGCIV définit, anime, coordonne et évalue les actions de l'État dans ces quartiers. Il assure également le secrétariat permanent de l'Onzus, Observatoire qui contribue à une meilleure connaissance des territoires urbains en difficulté et à l'évaluation des politiques publiques qui y sont déployées.

Quels sont vos outils d'évaluation ?

Nos travaux s'appuient essentiellement sur les informations statistiques fournies lors d'échanges formalisés par des conventions avec l'Insee et les principaux services statistiques ministériels. Par ailleurs, l'Onzus dispose de moyens financiers pour réaliser des travaux complémentaires. L'Onzus s'est ainsi engagé, avec le soutien financier du SGCIV, de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, du Plan urbanisme construction architecture, de la Caisse des dépôts et consignations, ainsi que de l'Union sociale pour l'habitat, dans la réalisation d'une enquête afin de suivre durant quatre ans un panel de ménages habitant, à la première interrogation, dans des quartiers de la politique de la ville. L'Insee apporte son soutien méthodologique à ce projet.

L'Insee a mis au point à votre demande une nouvelle série d'indicateurs clés de la politique des quartiers. Comment s'est passée la concertation ?

Ce travail a été réalisé pour répondre aux besoins de connaissance de l'Onzus et à ceux exprimés par les acteurs locaux auprès des directions régionales de l'Insee. Ces besoins portent sur l'ensemble des quartiers de la politique de la ville, ZUS et CUCS hors ZUS. La liste des indicateurs a connu des ajustements pour maintenir une concertation entre les divers flux d'informations. Les acteurs locaux sont soucieux d'avoir des informations territorialisées, ce qui nécessite le déploiement par l'Insee d'outils méthodologiques spécifiques. L'Onzus apporte une analyse comparative au niveau national à ces différents diagnostics.

Les indicateurs clés vous ont-ils donné satisfaction ?

Quelle autre demande adresseriez-vous à l'Insee ?

Les indicateurs clés sont une source essentielle d'information pour caractériser la situation des quartiers. Le SGCIV se fait l'écho des besoins des acteurs de la politique de la ville dont il faut souligner deux attentes particulières que nous adressons à l'Insee : d'abord sur le positionnement des quartiers. L'outil méthodologique « Synthèse urbaine » développé par l'Insee et mobilisant le carroyage nous permettra de disposer d'un outil de positionnement des quartiers de la politique de la ville par rapport aux autres quartiers des mêmes agglomérations ; ensuite sur le suivi temporel, souvent difficile à assurer à un niveau géographique fin. L'Insee s'est engagé dans la production de données d'évolution pour certains indicateurs.

S'informer sur les IRIS

L'Îlot Regroupé pour des Indicateurs Statistiques (IRIS) constitue la brique de base en matière de diffusion de données infracommunales. Il doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps.

Les communes d'au moins 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Par extension, afin de couvrir l'ensemble du territoire, on assimile à un IRIS chacune des communes non découpées en IRIS.

Les données sur les IRIS sur le site www.insee.fr permettent d'obtenir une description à grands traits de la structure interne des communes.

La rubrique « Données infracommunales par quartier » propose des données de base sur la démographie, l'emploi ou

les revenus de la population ainsi que sur l'appareil productif. Ces données proviennent d'une exploitation régulière de fichiers de gestion administrative. Les données communales correspondantes sont disponibles sur l'ensemble des communes de l'agglomération. Actuellement, seuls les IRIS des communes de plus de 10 000 habitants sont systématiquement diffusés sur le site.

Des données issues du recensement de la population sont également disponibles. Composées d'un grand nombre de variables par IRIS, elles sont destinées à être agrégées sur des zones géographiques plus importantes pour pouvoir tirer pleinement partie de la richesse des informations fournies.

Les données sont régulièrement remplacées par des versions établies à partir d'informations de base plus récentes. @ *Bases de données / Données infracommunales / Données à l'IRIS*

S'informer sur les ZUS

Au contraire des autres quartiers de la politique de la ville, les zones urbaines sensibles font l'objet d'une diffusion régulière sur le site www.insee.fr. Dans la rubrique « Données infracommunales par quartier », on trouvera sur ce zonage des produits spécifiques, mais aussi les mêmes données que celles disponibles au niveau des IRIS. L'ensemble permet donc de lire l'espace urbain, soit au travers d'un maillage complet soit par le biais de ce zonage d'intervention publique.

À terme, toutes les sources diffusées dans la rubrique ont pour vocation à être également diffusées sur les ZUS.

Côté recensement, aucun chiffre n'est élaboré sur le niveau géographique des ZUS : la complexité de leurs contours et leur taille parfois limitée se prête essentiellement au seul calcul de la population communale en zone urbaine sensible. La rubrique « Données

infracommunales par quartier » offre soit des estimations incorporant des données du recensement, soit des données constituées à partir de fichiers exhaustifs se prêtant mieux à une exploitation sur de petites zones géographiques. @ *Bases de données / Données infracommunales / Données infracommunales par quartier*

■ **DIAF-RP, un nouveau service de diffusion de données du recensement de la population à l'infracommunal sur un zonage à façon**

Vous êtes porteur d'un projet d'aménagement d'un quartier, en tant qu'organisme ayant une mission de service public : vous pouvez acquérir des résultats statistiques du recensement de la population sur le quartier de votre commune ou de votre intercommunalité.

Sur un outil interactif en ligne, déterminez vous-même votre zonage. Celui-ci doit être d'un seul tenant et la commune doit compter au moins 10 000 habitants et le quartier au moins 1 000 logements, pour des raisons de secret statistique et de fiabilité des résultats.

L'Insee vous fournira des résultats du RP 2007 sur le quartier sous forme de bases de données standard semblables à celles que vous trouvez habituellement sur www.insee.fr pour les IRIS.

Les résultats portent sur la population, le logement, la famille, l'activité des résidents, les diplômes et la formation.

Ce service payant est réservé aux organismes ayant une mission de service public.

Pour en savoir plus sur le service DIAF-RP, vous pouvez accéder à la documentation et les conditions tarifaires, à l'adresse : @ *Bases de données / Données infracommunales / Diffusion infracommunale à façon du recensement*



Les fiches thématiques pour un diagnostic

Les fiches thématiques pour un diagnostic complètent l'offre de l'Insee sur les quartiers de la politique de la ville. Ces fiches permettent de comparer le quartier avec sa commune et son unité urbaine de référence grâce à des tableaux et des graphiques adaptés.

Pour les Zones urbaines sensibles (ZUS), quatre fiches sont disponibles sur www.insee.fr : revenus, tissu économique, insertion professionnelle et démographie. Ces fiches sont multi-sources. Les chiffres sont issus des données disponibles pour les CAF, les revenus fiscaux localisés des ménages, la Caisse nationale de

l'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts), le répertoire des entreprises et des établissements (Sirene), les DADS, Pôle Emploi, le recensement de la population.

À la demande des partenaires publics régionaux, des fiches « Diagnostic de quartier » peuvent être proposées, sous convention avec les directions régionales de l'Insee. Ces fiches

offrent d'autres zones d'études que la commune et l'unité urbaine (ZFU, quartiers prioritaires d'initiative locale) et d'autres zones géographiques de comparaison (ensemble des quartiers de la commune...).

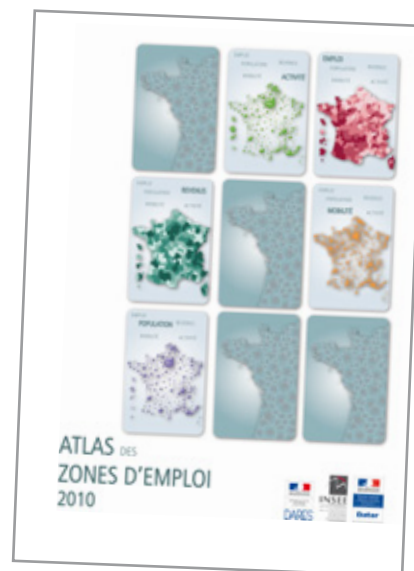
@ Bases de données/Données locales/Données infracommunales/Données urbaines infracommunales/Accès par région/Accès par agglomération



Atlas des zones d'emploi 2010

L'édition 2011 de l'Atlas des zones d'emploi a été réalisée conjointement par la délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité régionale (Datar), la direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (Dares) et l'Insee. Cette actualisation de l'édition de 1998 présente un panorama en 62 pages des 322 zones d'emploi françaises dans leurs nouveaux contours, définies au cours de l'année 2010 et publiées le 30 juin dernier sur les sites de ces trois organismes. Les zones d'emploi y sont analysées sous la forme de cartes commentées, à travers 19 indicateurs ciblant notamment la structure de la population, l'emploi et le chômage.

Une zone d'emploi est définie comme un espace à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Les établissements peuvent y trouver l'essentiel de leur main d'œuvre. Le découpage en zones d'emploi est adapté aux études locales et peut guider la mise en œuvre des politiques territoriales. L'Atlas des zones d'emploi 2010 fournit un socle de données de cadrage sur l'ensemble du territoire national. Il est consultable sur les sites de la Datar (www.territoires.gouv.fr/la-datar), de la Dares (www.travail-emploi-sante.gouv.fr) et de l'Insee (www.insee.fr) avec la composition communale de chaque zone d'emploi.



Zonage en aires urbaines

Établi pour la première fois après le recensement de 1990, le zonage en aires urbaines a été révisé à définition constante après le recensement de 1999 et complété en 2002 d'une répartition de l'espace rural (le ZAUER). Une nouvelle actualisation était devenue nécessaire pour permettre d'intégrer à la fois les résultats du recensement de 2008 (en matière d'emploi, de déplacements domicile-travail) et la révision du zonage en unités urbaines, publiée au printemps dernier. Il devenait également nécessaire de repenser la typologie des aires retenues et de remettre en question la notion d'espace rural, uniquement défini dans le zonage précédent comme l'ensemble des communes n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine. À la demande du Conseil national de l'information statistique (Cnis), fin 2009, une actualisation de ce zonage a été réalisée dans le cadre d'un groupe de travail interministériel.

Le nouveau zonage est plus représentatif de la diversité des espaces au regard de l'influence des pôles (unités urbaines de plus de 1 500 emplois) et des différents

types de pôles. En effet, contrairement au zonage précédent, trois catégories d'aires ont été définies en fonction de la taille des pôles à partir desquels elles sont construites.

La qualification « d'urbain » est désormais réservée à l'espace des « grandes aires urbaines », qui regroupent plus de 40 % des communes françaises et concentrent plus des 3/4 de la population et de l'emploi. Hors des grandes aires urbaines, ont été définies les aires moyennes et les petites aires, des communes multipolarisées et des communes isolées hors influence des pôles.

Hormis les pôles, qui sont par définition des unités urbaines, chaque catégorie du zonage comprend à la fois des communes rurales et des communes urbaines (au sens du zonage en unités urbaines).

Selon cette définition, vivent dans une commune rurale plus de la moitié de la



Pour en savoir plus :

- « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 : - « 95 % de la population vit sous l'influence des villes » - Insee Première n° 1374 - octobre 2011. - « Poursuite de la périurbanisation et croissance des grandes aires urbaines » - Insee Première n° 1375 - octobre 2011.

- « Carte des aires d'influence des villes en 2010 » - À l'occasion du nouveau zonage en aires urbaines de 2010, l'Insee propose un poster (1189 x 841 mm). Réalisé par l'Insee et la Datar, ce poster présente les aires d'influence des villes. @Acheter les publications ou bon de commande page 12.

population des couronnes des grands pôles et la quasi-totalité de la population des couronnes des pôles moyens et petits. À l'inverse une partie des communes hors influence des pôles appartient à des unités urbaines.

